

## TÉLÉTRAVAIL ET TRAVAIL DISTANCIEL I.N.P.S

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2020

Cette réunion, à l'initiative du Directeur de l'INPS, accompagné de M. Bard en charge de la mission sur le télétravail, conviait les représentants des 3 organisations syndicales représentatives au CT. Il s'agissait à la fois de présenter l'état des lieux réalisé et de permettre aux représentants d'y adjoindre des observations et des suggestions.

Le Directeur a exposé les fonctions identifiées dans un premier temps permettant un travail à distance. Pour rappel, le télétravail se différencie du travail à distance (qui est permis par les instructions du DG) dans le sens où le premier nécessite des postes de télétravail installés.

Les remontées des directeurs de laboratoire l'ont amené à identifier les fonctions suivantes :

- Informatique
- Gestion de projets
- Hygiène et Sécurité
- Signataires

La périodicité n'est pas arrêtée, entre 2 et 3 jours par semaine. A minima, le travail à distance requiert l'installation de l'outil Nomade. En sus, il peut être fait usage d'autres outils (Tchap, Gitsi, Envol, Starleaf, Resana, Totem, etc.). Dans le meilleur des cas, certains agents utilisent, à titre personnel, un PC dédié aux tâches professionnelles, cela n'étant en aucun cas une obligation, mais rendant plus sereins certains travaux.

Concernant le télétravail au sens strict, l'Institut fait face à des obstacles matériels. Il ne dispose que de 10 postes Noemie, mis à disposition de projets (FTAP et LIMS2), et d'un poste Span, utilisé par le RSSI conformément aux recommandations du MI. Tant le ministère que les fournisseurs sont en rupture de stocks, l'acquisition d'écrans pour ces postes ayant déjà été difficile. D'autre part, l'annuaire d'authentification des postes Noemie n'a pas été rendu compatible avec l'INPS, et le Directeur demandera des comptes sur cet oubli. M. Bard précise la difficulté d'utiliser des logiciels comportant des données sensibles (RH et Budget) en télétravail en raison des instructions d'origine sur le télétravail.

Pour notre part, nous avons apporté des précisions et proposé des positions.

Tout d'abord, nous avons demandé d'ajouter aux fonctions identifiées, celle de **chargé d'affaires – validation de dossier**. Nous avons explicité la tâche, qui a d'importantes similitudes avec la tâche de signataires, et correspond à la première vérification. Nous avons fait part des remontées issues du premier confinement, pour lequel des signataires et des chargés d'affaire nous ont expliqué avoir pu maintenir, voire améliorer, leur productivité, observant que le travail à distance était plus rentable sur les gros dossiers que sur les petits : puisqu'une grande partie du dossier existe en version papier, un dossier plus long requiert plus de validation avant de devoir revenir à l'outil informatique. Considérant ce processus, l'alternance entre jour de présence et jour à distance se faisait particulièrement pertinente. Nous avons donc suggéré 2 et 3 jours, alternés une semaine sur deux, avec répartition des présences organisée par le service en fonction des effectifs sur ces tâches, et en fonction des agents exerçant, en plus, des tâches d'encadrement (l'encadrant ou son adjoint serait présent).

**snipat**  
Scientifiques

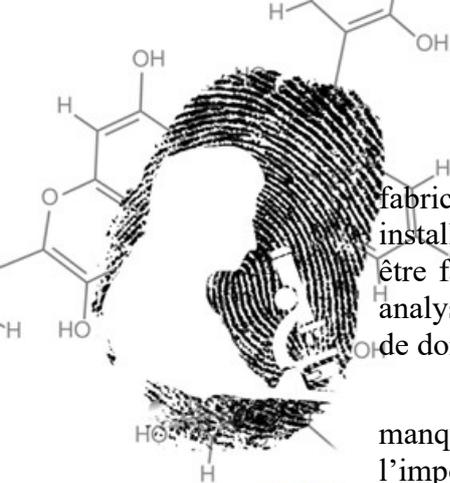
**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge des  
scientifiques  
06 77 80 51 18  
pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**  
Adjointe  
06 71 79 40 09  
pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
06 78 40 53 87  
pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
06 64 65 89 36  
pts.est@snipat.com





Considérant que l'Institut dispose également de clés cryptées, et que certains fabricants de nos équipements n'ont pas d'objection à ce que des logiciels d'analyse soit installés au domicile des agents, nous suggérons d'expérimenter plus loin sur ce qui peut être fait à distance par les signataires et les chargés d'affaires. Les données brutes d'une analyse ne revêtent pas de caractère particulièrement sensible, puisqu'elles ne portent pas de données permettant de les lier directement à une procédure judiciaire.

Concernant l'état des lieux en postes de télétravail, nous déplorons nous aussi le manque de moyens du ministère, qui n'a pas anticipé ce besoin compte-tenu de l'importante résistance du périmètre Police Nationale à cet outil d'amélioration des conditions de travail. Nous avons souligné que, lors des réunions hebdomadaires avec le DGPN, nous avons attiré l'attention sur le stock de postes informatiques inutilisés qui pourraient être reconvertis en postes de télétravail. Nous avons également souligné que les postes Span, qui devaient désormais être réservés aux tâches type RSSI, sont autorisés, dans ce contexte, pour d'autres tâches si des postes Noemie ne sont pas disponibles. Par ailleurs, la combinaison des outils Nomade (email), Envol (partage de fichiers), Starleaf (visioconférence et audioconférence) et Resana (nombreuses fonctionnalités) permet déjà la réalisation de nombreuses tâches. Enfin, nous avons précisé que les logiciels DIALOGUE, Chorus et Geopol étaient désormais autorisés en télétravail, par dérogation nationale liée au contexte sanitaire (Win m9 étant hélas une particularité propre à l'INPS).

Tenant compte de ces éléments, nous avons demandé au Directeur de faire preuve de bienveillance à l'égard des tâches administratives, **RH, Budget, Marchés, Secrétariat**, dès lors que plus d'un agent pouvait assurer ces tâches, et d'autoriser 1 à 2 jours de travail à distance. Nous avons souligné le paradoxe des tâches de la Direction des Laboratoires, qui, en théorie, disposerait du plus grand nombre de tâches réalisables en télétravail mais qui, en raison du manque de moyens matériels et de la charge intense de cette fin d'années avec la clôture de l'établissement public, se voit proposé peu d'alternatives. Nous sommes conscients que les locaux de Vaise sont tout à fait praticables, mais nous avons expliqué cette doléance par l'usage des transports, qui demeure très exposant.

Le Directeur s'est estimé satisfait de cet échange et intéressé par les observations et propositions portées par les organisations syndicales. Il requiert un délai de réflexion et surtout, de mise en place. Il traitera par ailleurs du sujet de l'annuaire d'authentification de Noemie dans l'intervalle. Une mise en place pourrait être envisagée la semaine du 23 novembre, une fois les décisions arrêtées, et procéder à une revoyure après le mois de décembre, en fonction de mesures sanitaires si ces dernières sont maintenues. Il insiste sur le fait qu'il ne veut pas voir apparaître une différence de traitement entre les laboratoires.

**snipoot**  
Scientifiques

**Xavier DEPECKER**

Secrétaire National en charge des  
scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com



snipat PTS  
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS